



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers ruraux

Question écrite n° 86280

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des fédérations départementales des foyers ruraux. Une diminution des crédits FONJEP a en effet été annoncée pour l'année 2005 au plan national, qui risque d'entraîner de lourdes conséquences pour ces associations qui animent la vie des villages tout au long de l'année. Les foyers ruraux, très actifs en Lozère, assurent en effet le lien social entre tous les habitants et les différentes générations, à travers la mise en place d'animations diverses, en été comme en hiver. En conséquence, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. L'importance du rôle associatif dans les différents aspects de la vie quotidienne en milieu rural et leur capacité d'innovation sont unanimement appréciées. C'est pourquoi le ministère de l'agriculture et de la pêche a lancé un appel à projet « développement et attractivité des territoires ruraux », visant à développer les partenariats et à soutenir les initiatives qui se situent dans le prolongement de la loi relative au développement des territoires ruraux. À ce titre, la Confédération nationale des foyers ruraux bénéficie pour l'année 2006, d'une subvention de 340 000 euros, à laquelle s'ajoutent des mises à disposition. En outre, la mission d'évaluation menée par le Comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) va remettre dans les prochaines semaines son rapport sur les modalités d'application par le ministère de l'agriculture de son appui via le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Ce travail va permettre de renouveler les objectifs et les moyens d'intervention du ministère au service de ce dispositif dont l'intérêt est partagé.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86280

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1715

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 3883